

**EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Séance du 27 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 19

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier,
Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : 4

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M BOURGEOIS Didier),
Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M PIFFADY Philippe), TRAINI Marie (représentée par M ARGENTI Bernard).

Membres absents : 4

MM. RENAUD Jean-Xavier,
Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 19 présents, 4 pouvoirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2018-58 du 19 juin 2018 par laquelle était approuvé le principe de dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et l'intégration de la commune à la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.

Monsieur le Maire rappelle que les compétences eau et assainissement seront transférées à Haut Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019. Dans ce cadre, il convient :

- de prononcer la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au 31 décembre 2018,
- d'autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ces deux budgets dans les comptes de Haut Bugey Agglomération,
- d'aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE** la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au 31 décembre 2018,
- **AUTORISE** le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ces deux budgets dans les comptes de Haut Bugey Agglomération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

